



date de dépôt : 26/06/2025
demandeur: AUZANCE Éric
pour : panneaux photovoltaïques
adresse terrain : 2 Chez le Bourru
63190 BORT-L'ÉTANG

ARRÊTÉ 2025-38
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BORT-L'ÉTANG

Le Maire de BORT-L'ÉTANG,

Vu la déclaration préalable présentée le 26/06/2025 par Monsieur AUZANCE Éric demeurant 2 Chez le Bourru 63190 BORT-L'ÉTANG ;

Vu l'objet de la déclaration :

Pour : panneaux photovoltaïques ;

Sur un terrain situé 2 Chez le Bourru 63190 BORT-L'ÉTANG ;

Vu l'avis de dépôt de la présente demande, affiché en mairie le 26/06/2025 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/12/2013 ;

Vu le règlement de la zone Ah du PLU ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

BORT-L'ÉTANG, le 30/06/2025

Le Maire
Josiane HOGUET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.